



Dossier de presse

Pacte pour l'emploi mobilisation générale pour l'insertion professionnelle des jeunes

Préfecture de la région Guadeloupe,
le 14 septembre 2018



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Une opération unique en France

En 2015, les jeunes guadeloupéens de moins de 25 ans sont touchés par un taux de chômage de 56 %.

Face à ce constat, l'État lance sur initiative de l'UDE MEDEF le dispositif expérimental « Pacte pour l'emploi des jeunes » en relation avec les partenaires de l'emploi : Pôle emploi, la Mission locale, Cap emploi et le soutien de l'organisation patronale UDE MEDEF.

L'objectif est de simplifier les démarches de recrutement et d'alléger les charges pour les entreprises.

Cette démarche de simplification s'appuie sur :

- > un guichet unique pour réduire les contraintes administratives des entreprises et des jeunes,
- > un organe de suivi et de pilotage,
- > le renfort de 35 conseillers Pôle Emploi et 17 de la Mission locale et Cap Emploi.

L'absence de charge sociale (patronale et salariale) sur les contrats signés entre 2015 et 2017 ont rendu cette opération de recrutement de jeunes de moins de 30 ans unique en France.

L'expérimentation a mobilisé les principales aides à l'emploi des jeunes de l'État avec notamment les contrats CIE, CIE-Starter et emplois d'avenir. Le Conseil régional et Conseil départemental avaient également un rôle d'appui en abondant le taux d'intervention de l'État de manière à neutraliser les cotisations sociales jusqu'à 2,5 SMIC. La rémunération nette des salariés revenait aux employeurs.

En contrepartie, l'UDE MEDEF s'engageait à mobiliser les entreprises guadeloupéennes, adhérentes ou non, pour le recrutement d'au moins 700 jeunes d'ici à la fin de 2017.

Des résultats obtenus supérieurs aux objectifs fixés

La simplification des procédures, l'action commune des partenaires, la mise en place d'un guichet unique, l'exonération de charges pour les entreprises et le suivi régulier par un comité de pilotage ont permis de faire de ce dispositif un succès.

- > Fin 2016 : plus de 1000 contrats ont été signés,
- > Fin 2017 : 1500 contrats sont comptabilisés au terme du dispositif.

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

Twitter.com/prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Une mobilisation générale élargie en 2018-2019

Dans l'attente de la mise en place en 2019 d'une mesure pérenne, comme proposée dans le Livre bleu des Assises des Outre-mer, le préfet de la Guadeloupe a décidé de relancer en 2018 le dispositif existant pour des CDI prioritairement ou des CDD d'une durée minimum de 6 mois. Le régime juridique est rappelé dans l'arrêté préfectoral du 30 mai 2018.

La convention signée en 2018 permet ainsi de maintenir la dynamique du Pacte avec :

- > un guichet unique tenu par le réseau des agences de Pôle Emploi pour réduire les contraintes administratives des entreprises et des demandeurs d'emplois,
- > zéro charge sociale sur le paiement d'un SMIC par les entreprises,
- > un comité de suivi dédié pour contrôler sa bonne exécution.

Les principales organisations patronales rejoignent l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental et l'UDE MEDEF à l'origine du dispositif, comme partenaires afin de mobiliser un maximum d'entreprises de la Guadeloupe avec un objectif commun de recrutements durables.

La convention sera ainsi signée par le Préfet, le Conseil régional, le Conseil départemental, l'UDE MEDEF, la fédération des très petites entreprises (FTPE), la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et l'association des moyennes et petites industries (MPI).

Une mesure d'avenir à défendre au national

Lors de la visite de la ministre du Travail en décembre 2017, l'UDE MEDEF, a demandé la pérennisation du Pacte pour l'emploi des jeunes, avec une extension de l'exonération des charges sociales et patronales jusqu'à 3 SMIC. Cette nouvelle demande est motivée par la volonté de faire revenir les jeunes diplômés en Guadeloupe.

Les services de l'État, les opérateurs de l'État et les partenaires signataires de la convention travailleront ensemble les prochaines semaines sur l'évolution de la mesure en 2019 et présenteront au niveau national une mesure pérenne sur le long terme.

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

Twitter.com/prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32